

## Réagir

Réagir c'est adopter l'attitude la plus appropriée face à une situation d'urgence. Au-delà du comportement réflexe de sauvegarde, il s'agit d'appliquer les consignes générales de sécurité et, le cas échéant, les consignes spécifiques à la nature de la crise.

### Comportement réflexe de sauvegarde

Dès que vous êtes alertés d'un événement ou d'une situation de crise particulièrement graves, l'application immédiate des mesures suivantes vous assure un premier niveau de sécurité :



SE METTRE À L'ABRI



- demeurer à l'intérieur de son domicile, de son lieu de travail ou rejoindre l'immeuble le plus proche ;
- fermer portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;
- aller, si possible, dans une pièce sans fenêtres et située au-dessus du niveau du sol ;
- y rester jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.



ÉCOUTER LA RADIO



écouter la radio locale de service public pour être informé par les autorités :

- de la nature de la situation d'urgence ;
- du niveau de gravité de l'évènement ;
- des consignes de sécurité à respecter.



NE PAS  
TÉLÉPHONER



ne pas téléphoner sans raison impérieuse (appel des secours, par exemple) pour éviter la saturation des réseaux, qui doivent rester disponibles pour les secours.



NE PAS ALLER  
CHERCHER  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE



ils sont pris en charge par l'équipe éducative avec le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) propre à chaque établissement scolaire.

### Consignes générales de sécurité

Présentées sous la forme d'un tableau, elles ont pour objet de vous rappeler les attitudes à adopter avant, pendant et après une situation d'urgence.

LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ		
AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>s'informer en mairie</b> des risques encourus et des consignes de sauvegarde face à ces risques.</li> <li>▶ <b>connaître</b> le signal national d'alerte diffusé par les sirènes.</li> <li>▶ <b>connaître</b> la fréquence de la radio locale de service public.</li> </ul>	<p>L'action la plus efficace est de rester informé en permanence des actions de secours prises par les pouvoirs publics et de respecter strictement les consignes communiquées, notamment s'il est nécessaire d'évacuer son domicile ou la zone sinistrée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>avoir connaissance</b> des dommages causés et <b>être conscient</b> des dangers encore existants.</li> <li>▶ en cas d'évacuation, <b>ne retourner à son domicile</b> que lorsque les pouvoirs publics en donnent l'autorisation.</li> <li>▶ <b>apporter</b> une première aide aux voisins, aux personnes vulnérables.</li> </ul>

## LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ (suite)

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>définir</b> les mesures individuelles pour préserver <i>a minima</i> son autonomie dans une situation de crise (plan familial de mise en sûreté.)</li> <li>▶ <b>préparer son kit d'urgence</b> : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.</li> <li>▶ <b>participer</b> ou suivre les simulations et en tirer les enseignements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>écouter en permanence la radio ou la télévision</b>, et plus particulièrement la radio locale de service public.</li> <li>▶ <b>être attentif</b> aux messages par portable, d'où qu'ils proviennent.</li> <li>▶ <b>être vigilant</b> au signal sonore diffusé par les sirènes, qui peut inviter à l'évacuation.</li> <li>▶ <b>rester où l'on est</b> jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'ordre d'évacuer soit donné.</li> <li>▶ <b>garder près de soi</b> son kit d'urgence.</li> <li>▶ peser avec calme les avantages et les inconvénients, au cas où il faudrait seul <b>envisager l'évacuation</b> du domicile par sa famille.</li> <li>▶ <b>ne pas téléphoner</b>, sauf en cas d'urgence. Privilégier, si possible, l'usage des réseaux sociaux ou les SMS.</li> <li>▶ <b>ne pas aller chercher les enfants</b> à l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>informer</b> les autorités de tout danger observé.</li> <li>▶ <b>faire appel</b> aux services de secours ou à un professionnel pour remettre en fonction les installations techniques du domicile : électricité, chauffage, etc.</li> <li>▶ <b>se faire</b> éventuellement <b>aider</b> par un médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir.</li> </ul>

### Consignes spécifiques de sécurité

Selon la nature de la situation d'urgence, des consignes spécifiques peuvent être nécessaires. En effet, les comportements et les attitudes doivent parfois être adaptés en fonction du risque, auquel on est confronté : par exemple, la mesure de confinement est en principe antinomique avec le risque d'inondation. Dans ce cas, l'évacuation des bâtiments ou des logements est généralement préférable.

Pour chacun des risques majeurs identifiés dans le département, les annexes suivantes présentent les consignes spécifiques de sécurité à mettre en œuvre.